



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Présents : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Nathalie RODRIGUES – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Jean-Luc INDIENNA

Absents : Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Christelle LEGENDRE a donné pouvoir à Lina LOISEL

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Jean-Luc INDIENNA a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Francis RODRIGUES

97/24 - DENOMINATION DE LA PETITE CRÈCHE

Monsieur le maire expose que la dénomination d'un équipement communal relève de la compétence du Conseil municipal en vertu de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Pour rappel, la dénomination ou équipement public doit être conforme à l'intérêt public.

La présente délibération a pour but de dénommer la structure Petite Enfance, en cours de construction et qui sera ouverte en septembre prochain.

Bernadette Després, qui est décédée le 19 novembre dernier à Orléans, est une référence locale et nationale.

Illustratrice et autrice de bandes dessinées, en particulier de la célèbre série Tom-Tom et Nana, Bernadette Després vivait dans le Loiret à Givraines et était intervenue plusieurs fois à la bibliothèque municipale George Sand de Semoy. Dans ses œuvres, Bernadette Després s'est toujours intéressée à l'éducation en prenant le point de vue et le parti de l'enfant face au monde des adultes.

La municipalité souhaite lui rendre hommage et dénommer la structure Petite enfance : « Maison de la Petite Enfance Bernadette Després ».

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER la dénomination « Maison de la Petite Enfance Bernadette Després » pour la petite crèche de Semoy**

Fait à Semoy, le 17 décembre 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Francis RODRIGUES

Conseiller municipal



Transmission au contrôle de légalité le : 20 DEC. 2024

Publication numérique le : 20 DEC. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification